

N°2020-89

L'an deux mil vingt, le dix-sept décembre, le Conseil Municipal s'est réuni en salle polyvalente à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Luc MONNET, Maire, en suite de convocation en date du onze décembre deux mil vingt dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 25

Présents : Luc MONNET, Maire, Joëlle DUPRIEZ, Christian LEMAIRE, Marie-Françoise TAHON, Stéphane MICHEL, Amandine GOUDARD, Alain DELECLUSE, Olivia SALLE, Cyprien DUBUS, Catherine MORTREUX, Jean MOULLIÈRE, Hélène FOURDRIGNIER, Pierre DEHOVE, Marie-Astrid DELANNOY, Joffrey EMAILLE, Sandrine BROCART, Dominique SKRZYPczAK, Katia TYTGAT, Arthur WAGNON, Manuella DELESALLE, Michel MAILLARD, Véronique ROTTELEUR, Daniela MORONVAL, Annie BAGGIO, Emmanuel CHARETTE

Absents ayant donné procuration :

Fabrice BALENT donne procuration à Michel MAILLARD
Yannick LIEVIN donne procuration à Emmanuelle CHARRETTE
Angélique DEKOKER donne procuration à Stéphane MICHEL
Fabien DELPORTE donne procuration à Christian LEMAIRE

Absents :

Secrétaire : Arthur WAGNON

OBJET : Décision modificative n° 2

Vu le budget primitif 2020 adopté le 2 juillet 2020 ;

Vu la décision modificative n°1 adoptée le 29 octobre 2020 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'ajuster les crédits comme suit :

Article 1 : Modification budgétaire

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre-article-fonction	Dépenses		Recettes	
	Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT D'ORDRE

Chapitre 042 (opérations d'ordre de transfert entre sections)			
6811-01 (dotations aux		10 000.00 €	

amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles)				
TOTAL 042	0.00 €	10 000.00 €		
TOTAL DEPENSES FONCT. D'ORDRE		+ 10 000.00 €		

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre-article-fonction	Dépenses		Recettes	
	Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
Chapitre 73 (impôts et taxes)				
73111-01 (taxes foncières et d'habitation)			55 880.00 €	
7343-01 (taxe sur les pylônes électriques)				55 880.00 €
TOTAL 73			55 880.00 €	55 880.00 €
TOTAL RECETTES REELLES FONCT.				0.00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT D'ORDRE

Chapitre 042 (opérations d'ordre de transfert entre sections)				
722-01 (immobilisations corporelles-travaux en régie)				10 000.00 €
TOTAL 042			0.00 €	10 000.00 €
TOTAL RECETTES FONCT. D'ORDRE				+ 10 000.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre-article-fonction	Dépenses		Recettes	
	Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

Opération 9167 (salle polyvalente)				
2188-301		1 534.00 €		
Opération 9171 (VRD)				
2128-822		4 845.00 €		
2152-822		15 439.00 €		
21534-822		14 283.00 €		
Opération 9172 (ateliers				

municipaux)				
2188-0205	460.00 €			
Opération 9177 (espaces verts)				
2188-8231	804.00 €			
Opération 9180 (église)				
2031-3241	192 548.00 €			
21318-3241	450 000.00 €			
2135-3241	7 452.00 €			
Opération 9192 (réserves foncières)				
2128-01	688 731.00 €			
Opération 9204 (club house football)				
21318-4114	3 894.00 €			
TOTAL DEPENSES INV. REELLES	689 995.00 €	689 995.00 €		
		0.00 €		

DEPENSES D'INVESTISSEMENT D'ORDRE

Chapitre 040 (opérations d'ordre de transfert entre sections)				
2135-0201		1 712.00 €		
2135-4113		2 375.00 €		
2184-4114		4 326.00 €		
2184-4121		1 587.00 €		
TOTAL 040		10 000.00 €		
Chapitre 041 (opérations patrimoniales)				
2188-01		1 700.00 €		
TOTAL DEPENSES INV. ORDRE	0.00 €	1 700.00 €		
		+ 11 700.00 €		

RECETTES D'INVESTISSEMENT D'ORDRE

Chapitre-article-fonction	Dépenses		Recettes	
	Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
Chapitre 040 (opérations d'ordre de transfert entre sections)				
28188-01 (amortissements autres immobilisations corporelles)				10 000.00 €
TOTAL 040				10 000.00 €
Chapitre 041 (opérations patrimoniales)				

2135-01				1 700.00 €
TOTAL 041				1 700.00 €
TOTAL RECETTES INV. D'ORDRE				+ 11 700.00 €

Article 2 : Monsieur le Maire et Monsieur le Directeur Général des Services sont chargés de prendre toutes les mesures pour l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre.

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet.

La décision ainsi prise sur le recours gracieux, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Le conseil municipal, ouï cet exposé, et adopte la délibération à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Fait à Templeuve en Pévèle, les jour, mois et an susdits,

**Le Maire,
Luc MONNET**

